

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association AEROCAMPUS Aquitaine - Mission relative à l'étude de la reprise
de l'Observatoire de Floirac - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**I/ Présentation et ambitions du projet porté par l'association AEROCAMPUS
Aquitaine**

En avril 2011, le centre de maintenance aéronautique de Latresne a été racheté, pour un montant de 6 M€, par la région Aquitaine au Ministère de la Défense. Le projet global d'investissement est de 18 M€. L'ambition était de faire de ce site un centre de formation de dimension internationale orienté vers l'aéronautique civile. Ce site concentre donc l'ensemble des voies de formation en maintenance aéronautique, allant du bac pro aux diplômes d'ingénieurs, en formation initiale ou continue.

Ce campus est également en appui de la démarche export des industriels aéronautiques par une offre de formation sur mesure et accueille au sein de son Campus Entreprises, des séminaires ou des colloques des grands groupes de l'aéronautique (Dassault First, Thalès Université, Safran Corporate, Airbus Defence and Space...)

AEROCAMPUS Aquitaine représente aujourd'hui près de 20 000 personnes de passage sur site et 150 salariés d'ici la fin de l'année.

Forte de son expérience de reprise du centre de formation de Latresne et au regard des évolutions du secteur spatial, l'association AEROCAMPUS Aquitaine souhaiterait poursuivre son développement et dupliquer la réussite de son modèle sur le site de l'Observatoire de Floirac afin d'en faire un campus dédié aux combinaisons entre l'industrie du numérique et l'industrie des applications spatiales.

Ce projet – dénommé « l'Etoile » - est une réflexion construite par les équipes d'AEROCAMPUS Aquitaine, inspirée par des discussions avec des acteurs du secteur spatial et des acteurs du secteur numérique. L'ambition est donc de faire évoluer le site de Floirac avec l'objectif d'en faire un pôle de valorisation du secteur spatial par le biais d'un projet ambitieux de formation et développement économique ; un projet basé sur la rencontre entre les révolutions numériques d'aujourd'hui et les applications satellitaires en plein développement.

Ce pôle de Floirac pourrait se décliner en 3 volets :

1. Le premier campus de recherche et d'accueil d'entreprises, dédié aux synergies entre l'économie numérique et l'industrie des applications spatiales ;
2. Le premier campus de formations initiales et continues au service de cette filière et de ses besoins futurs, avec l'intégration de la notion d'Usage ;
3. Un site complémentaire aux initiatives prises par la communauté spatiale nationale en terme de démocratisation, de vulgarisation de la conquête de l'Espace, de l'astronomie, de la connaissance de l'univers, de l'accessibilité de la donnée spatiale au service des populations et des territoires.

II/ Projet de reprise du site de l'Observatoire de Floirac

L'association AEROCAMPUS Aquitaine souhaite engager une étude de faisabilité pour la reprise du site de l'Observatoire de Floirac (environ 15 ha) pour une opérationnalité septembre 2016.

Ce site, propriété de l'Etat et affecté à l'Université de Bordeaux, est largement concerné par les problématiques environnementales et urbanistiques (bois classés, constructibilité limité, accessibilité complexe, etc). Néanmoins, un potentiel de développement de 6 000 m² sur le site existe, ainsi que 4 700 m² de bâtiments à reconvertir.

Le coût global du projet serait de l'ordre de 20 à 25 M€. A ce jour, des négociations resserrées ont lieu entre l'Université et AEROCAMPUS Aquitaine, lequel souhaiterait pouvoir disposer du foncier à l'euro symbolique compte tenu des contraintes réglementaires et du budget nécessaire à sa revitalisation.

En ce sens, outre la vente à l'euro symbolique de ce site à l'association AEROCAMPUS Aquitaine, 3 autres conditions nécessaires à la réussite de ce projet ont été identifiées, à savoir :

1. La cession du site dans sa totalité par l'Etat (environ 15 ha) ;
2. La gestion donnée à un seul opérateur pour garantir une gestion en cohérence de l'ensemble du site ;
3. La reprise du site avant fermeture définitive par l'Université (prévue en septembre 2016).

A ce titre, l'association AEROCAMPUS Aquitaine a été reconnue, de par sa réussite sur le site de Latresne, comme l'acteur le plus opérationnel pour étudier la reprise de l'Observatoire de Floirac avec :

- Une vision économique et territoriale concrète (des acteurs structurants comme Telespazio déjà présents sur le campus de Latresne) ;
- Une démarche collaborative reconnue ;

- Une complémentarité de positionnement avérée sur le projet de Latresne.

Aussi, pour avancer sur une reprise en septembre 2016, il devient fondamental de mener une étude de faisabilité approfondie intégrant plusieurs volets :

1. Une étude précise des enjeux de la filière spatiale et de la filière numérique et des besoins précis en formation dans ce domaine (animation de comité d'experts) ;
2. La déclinaison fine du positionnement du projet l'Etoile (complémentarité) et du business model associé au projet ;

Sur le plan local, il s'agit, notamment, d'évaluer les **complémentarités avec la filière et les acteurs du monde spatial** (Technowest, Aéronum...) et les **acteurs de la vulgarisation du monde spatial** (Cité de l'Espace, Futuroscope..), avec **la filière et les acteurs et structures du numérique** (Digital Aquitaine, Cité Numérique..), avec **les acteurs de la formation** (Université..) et **de la vulgarisation du secteur** (Cap sciences...), avec **les acteurs impliqués dans les notions « d'usages »**, etc.

3. Une étude immobilière, financière, juridique pour la reprise du site – conditions de rachat du site, recherche d'investisseurs (public ou privé), budgets d'investissement et de fonctionnement.

Ce volet intègre notamment la **réalisation d'un travail architectural pour le site** (modernisation, création d'infrastructures...) et **une étude de programmation**, également un travail sur les modalités d'accueil du public sur le site. Au-delà, une **réflexion est à mener sur le développement d'infrastructures et de moyens d'accès pour être en connexion avec la ville et la Métropole** (réflexion en matière de transports, accès, parking, etc).

L'étude devra nécessairement faire **un bilan des investissements nécessaires** au développement du projet en les cadençant dans un calendrier réaliste pour une reprise du site fin 2016.

Enfin, sur un aspect plus juridique, il sera réalisé une **étude pour le portage global du projet, les différents statuts et montages juridiques possibles**, ainsi qu'une **préconisation sur la structure juridique idoine pour porter le projet**.

III/ Enjeux du projet pour Bordeaux Métropole

Au-delà de l'intérêt qu'il peut représenter, ce projet soulève la question de son articulation avec les autres pôles d'excellence métropolitains, qu'il s'agisse de l'Aéroparc et le centre d'affaires Aéronum, du projet de conservatoire aéronautique ou encore de la Cité du numérique à Bègles.

Ce projet doit être également mesuré au regard des développements envisagés autour du site industriel de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique à Floirac, projets aujourd'hui non confirmés et restant à intégrer dans les dynamiques de projet du secteur.

Au regard de ces éléments, il est proposé de donner une suite favorable à la demande d'accompagnement formulée par AEROCAMPUS Aquitaine. Néanmoins, Bordeaux Métropole sera très attentive sur les résultats de cette étude et sur les livrables attendus, notamment par la désignation d'un élu référent au comité de pilotage. Une présentation de ce plan opérationnel de reprise sera attendue pour décembre 2015 devant l'ensemble des cofinanceurs dont Bordeaux Métropole. Elle devra intégrer un livrable global sur les résultats de l'étude mais également sur les volets étude de positionnement, étude financière et juridique.

Des réunions et rapports d'étape intermédiaires seront également indispensables pour nourrir les réflexions et garantir la co-construction du projet.

IV/ Plan de financement

Pour financer cette étude de faisabilité, l'association AEROCAMPUS Aquitaine prévoit un budget estimé à 288 000 €TTC. Une intervention de Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 36 000 €TTC.

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Coordination globale de l'étude	36 000	Région Aquitaine	180 000
Etude de positionnement	158 000	Bordeaux Métropole	36 000
Etude immobilière, financière et juridique	94 000	Ville de Floirac	12 000
		Caisse des Dépôts et Consignations	60 000
TOTAL	288 000	TOTAL	288 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande d'accompagnement de l'association AEROCAMPUS Aquitaine à l'étude de faisabilité pour la reprise du site de l'Observatoire de Floirac est recevable dans la mesure où l'association contribue, par cette action, à développer la stratégie industrielle et scientifique de la filière Aéronautique Spatiale Défense définie comme une filière stratégique pour la Métropole bordelaise dans le cadre du Schéma métropolitain de développement économique,

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à l'association AEROCAMPUS Aquitaine une subvention de 36 000 € TTC pour la réalisation de l'étude de reprise du site de l'Observatoire de Floirac;

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la subvention métropolitaine ;

Article 3 : Les dépenses seront imputées sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
Le Président,

M. ALAIN JUPPÉ

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015